

**L'INSTITUT NATIONAL DE RÈGLEMENTS
VEUT VOUS VERSER LA SOMME DE 418 800 €**

Les notifications de gain diffusées par voie postale continuent de proliférer. Elles ciblent les personnes utilisant peu le canal internet et donc sensibles à la lecture d'arguments publicitaires.

Le scénario varie peu : une instance au libellé officiel (dans le cas présent : **l'INSTITUT NATIONAL DE REGLEMENTS – INR**) domicilié à l'étranger (ici, à Munich), une somme importante à remettre (deux chèques de 209 400 €), une multitude de signatures et de tampons de validation, l'inévitable participation aux frais administratifs (40 €).

Les détails de l'opération sont contenus dans un texte de 55 lignes sans séparation dans un paragraphe d'un format de 9 x 10 cms ! Lire ce texte relève du défi et même les puissantes loupes du **Réseau anti-arnaques** n'ont pas permis de tout déchiffrer.

Sachez, quand même, que l'annonce de gain est réservée au seul bénéficiaire d'un tirage au sort qui est organisé. Une formule restrictive anticipe le mécontentement et les réclamations des consommateurs qui adresseront leur paiement sans recevoir la somme promise : « *L'enseigne organisatrice propose un jeu. En ce sens, le caractère ludique est l'esprit même de ce règlement qui fait appel au sens de l'observation, aux facultés d'analyse et, de façon générale, à l'intelligence moyenne de tous ceux qui souhaitent participer à ce jeu.* »

Le **Réseau anti-arnaques** recommande de ne jamais participer à ces opérations de gain.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY** cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page **Facebook** du **RAA**.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)